



Le 11 octobre 2002

**AUX : Participants Agréés
Responsables de contrats d'option
Négociateurs d'options
Responsables de contrats à terme
Négociateurs de contrats à terme
Détenteurs de permis restreint de négociation
Détenteurs de Manuel des Règles et Politiques**

**CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS
(BAX)
OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE
TROIS MOIS (OBX)
CONTRATS À TERME 30 JOURS SUR LE TAUX « REPO » À UN JOUR (ONX)
NÉGOCIATION À UN DEMI-POINT DE BASE / PRIX DE RÈGLEMENT FINAL /
INTERVALLES DE PRIX D'EXERCICE RÉDUITS**

Veillez noter que les nouvelles mesures annoncées dans la circulaire 144-2002 sur le sujet précité entreront en vigueur tel que prévu le 15 octobre 2002 à l'exception du changement relatif au contrat BAX pour lequel la mise en application de la négociation à un demi-point de base est reportée pour des raisons techniques.

La date d'entrée en vigueur de cette modification vous sera communiquée ultérieurement.

Pour de plus amples informations sur les développements mentionnés ci-dessus, n'hésitez pas à contacter Richard Bourbonnière, Vice-président, Opérations des marchés au (514) 871-3548.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no. : 146-2002

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Tour de la Bourse
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9
Telephone: (514) 871-2424
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353
Website: www.m-x.ca